

APS-ASD

ACTEUR PRÉVENTION SECOURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN À DOMICILE

OBJECTIFS

La formation Certificat Prévention Secours Intervenant à Domicile a pour but de :



Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé



Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail, visant à répondre aux besoins techniques, organisationnels et humains à l'amélioration de la qualité de soins et de sécurité des personnes à mobilité réduite



Avoir un comportement adapté en cas de disfonctionnement, d'incident ou accident sur son lieu de travail.

DURÉE



3 jours non consécutif soit 21 heures

NOMBRE DE PARTICIPANT



4 à 10 personnes maximum

PERSONNES CONCERNÉES



Salariés intervenant dans le secteur de l'Aide à domicile

DIVERS



Salariés intervenant dans le secteur de l'Aide à domicile

VALIDATION



Évaluation certificative sous forme d'évaluation continue. Les formations Maintien et Actualisation des Compétences doivent avoir lieu avec un intervalle maximal de 24 mois.

PROGRAMME

La formation initiales « Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS

Les contenus de cette formation sont répartis sur 3 jours non consécutifs (2 j + 1 j) avec une intersession permettant l'expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.

1ère journée

(module 1 : Prévention : 7 heures de face à face pédagogique) :

- Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
- Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
- Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse
- Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
- Alerter la hiérarchie
- Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

2ème journée (module 2 : Secourisme : 7 heures de face à face pédagogique ; consécutive à la 1ère journée) :

- Situer son rôle de secouriste sur son lieu de travail
- Mettre en sécurité une situation d'accident
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

3ème journée Retour d'expériences (7 heures de face à face pédagogique) :

- Les propositions d'amélioration : informer, rendre compte (module 1)
- Évaluation (module 1) : étude de cas et mise en situation
- Évaluation (module 2) : mises en situation et évaluation travail (module 2)
- Bilan : point sur les compétences acquises
- Évaluation de la formation : Un bilan de stage est réalisé en fin de formation afin de recueillir les réactions des participants et à mesurer leur degré de satisfaction par rapport aux contenus de l'action et aux méthodes pédagogiques utilisées

ÉVALUATION :

La validation des deux domaines de compétences définies dans le document de référence entraîne la reconduction du certificat d'acteur CPS Intervenant à Domicile validée par un formateur habilité INRS pour une durée de 24 mois.



APPEL DE LA LÉGISLATION

Décret N° 2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes...
Art. R. 6311-15.

Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser un défibrillateur automatisé externe répondant aux caractéristiques définies dans l'article R. 6311-14. Arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.

Article 1 : L'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe par des personnes non médecins en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples pour lesquels une initiation courte et pratique est de nature à augmenter le taux de survie des victimes.